

Le mot du Maire



Chères Rairieuses, chers Rairieux.

C'est après une longue période que vos nouveaux élus qui étaient impatients ont pu enfin se mettre au travail.

Ce flash info est l'occasion de vous les représenter et vous informer des commissions dans lesquelles ils pourront exercer leurs compétences durant les six prochaines années.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été.

Joëlle Charrier

DANS CE NUMÉRO :

Mot du Maire	1
Sécurité routière	1
Elus	2
Commission	3
Démarches Urbanisme	4
Chiens Errants	4
Agenda	4

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**



La limitation de vitesse des différentes zones de circulation de notre commune n'est pas ou peu respectée par négligence ou méconnaissance du code de la route.

Pour votre sécurité, celle de vos enfants, des habitants de la commune, l'ensemble des rues du Village est soumis aux limitations de vitesse selon le Code de la Route.

Conduire est aussi un acte civique



Joëlle CHARRIER

Maire de Les Rairies
Vice présidente à la Communauté
de Commune Anjou Loir & Sarthe
Age: 61 ans



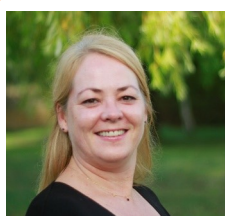
Delphine LUCIEN

2ème Adjoint au Maire
Conseillère à la CCALS
Age: 43 ans
Profession: Mère au foyer



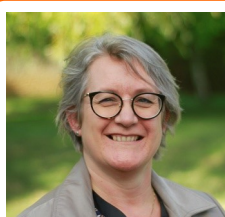
Sylvie BOUVET

Conseillère
Age: 40 ans
Profession: Animatrice MSAP



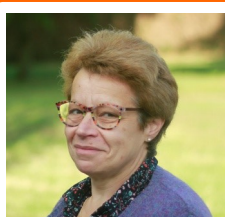
Virginie CAILLEAU

Conseillère
Age: 43 ans
Profession: Négociatrice en
immobilier



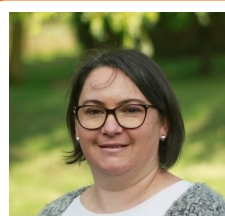
Stéphanie FICHE

Conseillère
Age: 48 ans
Profession: Assistante de direction



Isabelle RUEL

Conseillère
Age: 55 ans
Profession: Aide soignante



Emilie FUZEAU

Conseillère
Age: 38 ans
Profession: Thérapeute énergé-
tique



Marie FEUGERE

Conseillère
Age: 30 ans
Profession: Conseillère à l'emploi



Patrick LANCELOT

1er Adjoint au Maire
Conseiller à la CCALS
Age: 66 ans
Profession: Retraité



Jean-Claude BELLEUVRE

3ème Adjoint au Maire
Age: 45 ans
Profession: Technicien Industriel



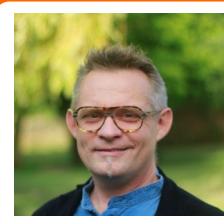
Philippe GODET

Conseiller
Age: 50 ans
Profession: Directeur de
formation professionnelle



Julien COLLET

Conseiller
Age: 35 ans
Profession: Responsable logis-
tique et technique



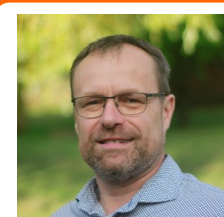
Jérôme LEBOUCHER

Conseiller
Age: 47 ans
Profession: Artisan fleuriste



Christian GUIBERT

Conseiller
Age: 66 ans
Profession: Retraité



Sébastien BOULAND

Conseiller
Age: 49 ans
Profession: Responsable de res-
tauration

Commissions Communales



Commission Voirie & Chemins Communaux - Accessibilité - Assainissement

Responsable : Patrick LANCELOT
Titulaire : Christian GUIBERT - Emilie FUZEAU - Sébastien BOULAND



Commission Appels d'Offres

Responsable : Joëlle CHARRIER
Titulaire : Patrick LANCELOT - Delphine LUCIEN - Jean-Claude BELLEUVRE
 Christian GUIBERT - Julien COLLET
Suppléants : Virginie CAILLEAU - Isabelle RUEL - Jérôme LEMOUCHER



Commission Cimetière

Responsable : Delphine LUCIEN
Titulaire : Jérôme LEMOUCHER - Emilie FUZEAU - Marie FOUGERE - Sylvie BOUVET



Commission Finances & Budgets

Responsable : Joëlle CHARRIER
Titulaire : Patrick LANCELOT - Delphine LUCIEN - Jean-Claude BELLEUVRE
 Christian GUIBERT - Sébastien BOULAND



Commission Fleurissement

Responsable : Virginie CAILLEAU
Titulaire : Philippe GODET - Sylvie BOUVET - Isabelle RUEL



Commission Personnel - Matériel Communal - Bâtiments Communaux

Responsable : Jean-Claude BELLEUVRE
Titulaire : Patrick LANCELOT - Philippe GODET - Sébastien BOULAND - Julien COLLET



Commission Vie Associative - Jeunesse - Communication

Responsable : Jean-Claude BELLEUVRE
Titulaire : Sylvie BOUVET - Stéphanie FICHE - Marie FOUGERE - Julien COLLET
 Delphine LUCIEN



Commission Gestion Différenciée

Responsable : Delphine LUCIEN
Titulaire : Philippe GODET - Jérôme LEMOUCHER - EMILIE FUZEAU



Commission Hygiène & Sécurité

Responsable : Philippe GODET
Titulaire : Julien COLLET



Mairie des Rairies

14 rue Charles de Gaulle
49430 Les Rairies
Tel. 02 41 76 32 14
Fax. 02 41 76 34 29
Mail: accueil@lesrairies-49.fr
Site: www.lesrairies-49.fr

Lundi, mardi :
14h00 à 17h30
Jeudi-vendredi :
9h00 à 12h00
Samedi matin, toutes les
deux semaines

Agence postale communale
Tel. 02 41 96 88 74
Lundi, mardi :
9h00 à 11h20
Mercredi, jeudi et vendredi :
14h00 à 16h20



Urgence:

**Défibrillateur
Entièrement
Automatique [DEA]**
14 Rue Charles de Gaulle,
sur la façade de la Mairie

Démarche d'Urbanisme



Une demande d'autorisation d'urbanisme est une démarche obligatoire lorsque vous envisagez des travaux. Ceci pour assurer notamment la conformité de votre projet avec les règles d'urbanisme en vigueur. La commune des Rairies est dotée d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui découpe le territoire en zonage : parties urbaine (U), naturelle (N), agricole (A)... Les règles d'urbanisme varient d'une zone à l'autre. En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Exemples de demandes d'autorisation d'urbanisme obligatoires :

Vous devez déposer une déclaration préalable pour :

- réaliser des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade, pose de fenêtres de toit ...)
- construire une annexe de moins de 20m² à votre habitation (abri de jardin, pergola, garage...)
- édifier une clôture.
- Installer une piscine (enterrée, semi-enterrée ou hors sol) plus de 3 mois
- Vous devez déposer une demande de Permis de construire pour :
 - construire une annexe de plus de 20m² à votre habitation (abri de jardin, pergola, garage...)
 - faire une extension de votre maison d'habitation (plus de 20m² en zone A et N ; plus de 40m² en zone U)

Pour connaître les formalités nécessaires pour réaliser votre projet ainsi que les pièces à joindre au dossier, rendez-vous sur le site : www.service-public.fr

Dans tous les cas, se renseigner auprès de l'accueil de la mairie afin de vous guider dans les démarches à réaliser et l'orientation des travaux possibles.

Plusieurs parcelles de la commune des Rairies sont soumises à l'avis des Bâtiments de France car le site du Croc a été classé. Le périmètre est à consulter en mairie. Le délai d'instruction des demandes d'autorisation déposées pour des projets situés dans ce périmètre sera rallongé d'un mois.

Chiens Errants

Face à la recrudescence ces derniers mois de chiens errants sur l'étendue du territoire communal, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chien, afin de leur rappeler quelques règles, comme celle de ne pas laisser divaguer les animaux domestiques, seuls et sans maître, et les bons gestes responsables du quotidien.

Afin d'éviter un incident ou accident, il est rappelé à tous les propriétaires de chiens qu'il est obligatoire d'empêcher la divagation de leurs animaux.

Pour rappel de la loi tout incident est passible d'une amende : montant 35 €

Divagation d'un animal dangereux : Art R 622-2 Alinéa 1 du code pénal

Divagation d'un animal sans conducteur Art R412-44 Alinéa 2 du code pénal

Agenda des manifestations

Dimanche 4 Octobre 2020

La commission Environnement organise sa cinquième Journée Ecocitoyenne de 9h30 à 12h00.

Cette matinée se clôturera par un moment convivial autour du verre de l'amitié.

